



Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor,
Monsieur le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor,
Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La question des rythmes n'aurait pas dû être la première entrée de la refondation de l'école. Cette réforme, appelée par une partie de la communauté éducative, suscite de plus en plus de controverses. Le report de nombreuses communes à 2014, dont certaines ces derniers jours, prouve, s'il en est besoin, combien la réforme souffre d'une absence de moyens pour se hisser à la hauteur des ambitions annoncées.

Transformer les rythmes scolaires s'appuie sur le constat de journées de classe trop lourdes et d'un calendrier scolaire répondant à d'autres impératifs que celui du respect des rythmes des élèves. Depuis 2008, la concentration sur 144 journées de 6 heures minimum, avec la mise en place de l'Aide personnalisée, associées à la mise en œuvre de programmes trop lourds, ont déstabilisé la vie des écoles, accru la fatigue des élèves et enseignants, et rendu encore plus difficile le travail d'équipe et les relations aux familles.

Certes, une réforme est nécessaire, qui doit penser dans la globalité les temps de l'enfant et articuler journée, semaine et année.

Cependant, cette réforme des rythmes s'est faite sans les enseignants, sans garantir la réussite de tous les élèves.

Le ministre a choisi de réformer dans la précipitation, en imposant un cadre horaire restrictif qui empêche de mettre en place les innovations souhaitables. Dans les communes qui ont annoncé leur volonté de passer à la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée 2013, la qualité de la concertation n'a pas toujours été à la hauteur de l'attente des parents et des enseignants.

La réforme va entraîner une aggravation des inégalités sur les territoires. Elle risque de dégrader les conditions de travail des enseignants.

Elaborée sans leur avis, elle ne répond pas à leur attente et suscite inquiétude, déception ou colère, à plus forte raison là où les conditions de concertation avec parents et municipalités n'ont pas été réunies. Une réforme réussie pour tous les enfants et sur tout le territoire doit prendre en compte l'avis et l'expertise des différents acteurs.

C'est pourquoi la FSU porte la volonté de réécriture du décret.

La réécriture suppose une concertation approfondie associant étroitement les enseignants. Elle doit se faire sur d'autres bases, en remettant en avant la déconnexion du temps de service des enseignants de leur temps de classe, sans abaisser celui des élèves. Une réforme des rythmes scolaires réussie doit être guidée par les besoins des enfants et non par des intérêts économiques. Elle doit concilier réussite des élèves et amélioration des conditions de travail des enseignants.

La réussite scolaire nécessite un bagage culturel diversifié, ce qui implique que l'école travaille en complémentarité avec les acteurs des autres temps éducatifs. Il faut donc réfléchir l'articulation de l'école avec ces temps et travailler à la complémentarité avec les collectivités locales, les mouvements d'éducation populaire et le tissu associatif, dans le respect des champs de compétence de chacun.

Mais, c'est à l'École que doit se construire la réussite scolaire.

Seul le Service Public d'éducation, par son caractère, national, laïque et gratuit, est à même de proposer à chaque jeune des programmes et des modalités de scolarisation similaires, dans le cadre défini par les programmes nationaux. Pour cela, il doit disposer de tous les moyens nécessaires à l'ensemble de ses missions.

Le périscolaire ne doit pas faire « l'École à la place de l'École ». Les activités périscolaires dispensées par la collectivité territoriale ne doivent pas se substituer aux obligations de l'Etat pour ce qui relève des contenus d'enseignements qui doivent rester sur le temps scolaire qui ne doit pas être réduit. L'école est souveraine dans ses compétences, et les collectivités locales doivent assumer leurs obligations (locaux, personnel municipal).

La FSU sera vigilante, s'opposera à toute dérive qui viserait à une subordination des projets d'écoles, de l'organisation des horaires scolaires et d'une partie des obligations de service des enseignants aux Projets Educatifs Territoriaux.

La FSU vous remercie de votre attention.